

	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE	<i>Délibération</i>
	Séance publique du 25 septembre 2020	<i>N° 2020-287</i>

Convocation du 18 septembre 2020

Aujourd'hui vendredi 25 septembre 2020 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Alain ANZIANI, Président de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS :

M. Alain ANZIANI, M. Pierre HURMIC, Mme Christine BOST, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, M. Stéphane DELPEYRAT, Mme Véronique FERREIRA, M. Alain GARNIER, M. Jean TOUZEAU, M. Jean-François EGRON, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, Mme Brigitte TERRAZA, Mme Claudine BICHET, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, Mme Claude MELLIER, Mme Brigitte BLOCH, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Céline PAPIN, Mme Andréa KISS, M. Patrick PAPADATO, Mme Delphine JAMET, M. Maxime GHESQUIERE, Mme Marie-Claude NOEL, M. Alexandre RUBIO, Mme Emmanuelle AJON, M. Nordine GUENDEZ, Mme Josiane ZAMBON, Mme Isabelle RAMI, M. Dominique ALCALA, Mme Géraldine AMOUROUX, Mme Stephanie ANFRAY, M. Christian BAGATE, Mme Amandine BETES, M. Patrick BOBET, Mme Christine BONNEFOY, Mme Simone BONORON, Mme Pascale BOUSQUET-PITT, Mme Fatiha BOZDAG, Mme Myriam BRET, Mme Pascale BRU, M. Alain CAZABONNE, M. Olivier CAZAUX, M. Thomas CAZENAVE, M. Gérard CHAUSSET, Mme Camille CHOPLIN, M. Max COLES, Mme Typhaine CORNACCHIARI, M. Didier CUGY, Mme Laure CURVALE, Mme Nathalie DELATTRE, M. Christophe DUPRAT, M. Olivier ESCOTS, Mme Anne FAHMY, M. Bruno FARENIAUX, M. Jean-Claude FEUGAS, M. Nicolas FLORIAN, M. Guillaume GARRIGUES, Mme Anne-Eugénie GASPARD, M. Frédéric GIRO, M. Stéphane GOMOT, M. Laurent GUILLEMIN, Mme Fabienne HELBIG, M. Radouane-Cyrille JABER, Mme Sylvie JUQUIN, Mme Sylvie JUSTOME, M. Michel LABARDIN, Mme Nathalie LACUEY, M. Gwénaél LAMARQUE, Mme Fannie LE BOULANGER, Mme Harmonie LECERF, Mme Anne LEPINE, M. Jacques MANGON, M. Stéphane MARI, M. Baptiste MAURIN, Mme Eva MILLIER, M. Fabrice MORETTI, M. Marc MORISSET, M. Jérôme PESCIANA, M. Stéphane PFEIFFER, M. Michel POIGNONEC, M. Philippe POUTOU, M. Patrick PUJOL, M. Benoît RAUTUREAU, M. Franck RAYNAL, Mme Marie RECALDE, M. Bastien RIVIERES, M. Fabien ROBERT, Mme Karine ROUX-LABAT, Mme Nadia SAADI, Mme Béatrice SABOURET, M. Sébastien SAINT-PASTEUR, M. Emmanuel SALLABERRY, M. Kévin SUBRENAT, M. Serge TOURNERIE, M. Thierry TRIJOULET, M. Jean-Marie TROUCHE.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION:

M. Patrick LABESSE à M. Alain GARNIER
M. Bernard-Louis BLANC à Mme Marie-Claude NOEL
Mme Eve DEMANGE à M. Patrick PAPADATO
Mme Fabienne DUMAS à M. Gwénaél LAMARQUE
Mme Zeineb LOUNICI à Mme Fatiha BOZDAG
M. Guillaume MARI à Mme Delphine JAMET
M. Thierry MILLET à M. Fabrice MORETTI
M. Pierre De Gaétan N'JIKAM MOULIOM à Mme Géraldine AMOUROUX
Mme Agnès VERSEPUY à M. Jacques MANGON

PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :

M. Clément ROSSIGNOL-PUECH à Mme Claudine BICHET à partir de 12h20
Mme Céline PAPIN à Mme Camille CHOPLIN à partir de 12h25
Mme Nathalie DELATTRE à M. Nicolas FLORIAN jusqu'à 10h30
M. Guillaume GARRIGUES à Mme Karine ROUX-LABAT à partir de 10h30
Mme Fannie LE BOULANGER à M. Cyrille JABER à partir de 12h20

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

LA SEANCE EST OUVERTE

	Conseil du 25 septembre 2020	Délibération
	Direction générale Valorisation du territoire Direction de l'habitat et de la politique de la ville	N° 2020-287

Aire de grands passages de Tourville - Commune de Bordeaux - Tarification liée à des demandes d'accueils exceptionnels - Décision - Autorisation

Monsieur Jean-Jacques PUYOBRAU présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

1) Le contexte:

Depuis plusieurs années, Bordeaux Métropole est sollicitée pour l'accueil exceptionnel de groupes en dehors de la période officielle d'ouverture de l'aire de grands passages qui se tient du 1^{er} mai au 30 septembre.

Ces demandes peuvent émaner de groupes de nature différente (commerçants, vendeurs ambulants, circassiens, forains, gens du voyage) et font systématiquement l'objet d'une étude au cas par cas. Lors de la réalisation de travaux de l'aire de grands passages, aucun accueil de groupes n'est autorisé.

2) La tarification et les modalités du stationnement autorisé :

Afin d'harmoniser les modalités d'accueil avec d'autres sites, utilisés dans les mêmes conditions et permettre ainsi une répartition équilibrée sur le territoire, il est apparu nécessaire de définir une tarification adaptée à ce type d'accueil sur la période du 1^{er} octobre au 30 avril.

Au fil du temps, il a été permis de constater que la tarification introduite était faiblement respectée par les demandeurs avec une tendance à la négociation de la tarification votée dès leur venue sur site. Afin d'enrayer cette pratique peu compatible avec la gestion financière dans le cadre de la régie publique mise en place, il est proposé, aujourd'hui, d'adopter une nouvelle tarification plus adaptée par l'application d'un forfait unique de 40€/caravane/semaine. Par conséquent, ce forfait unique et adapté aux accueils exceptionnels est supérieur à celui pratiqué au titre du grand passage (30€/caravane/semaine). Un dépôt de garantie d'un montant de 400 € identique à celui pratiqué en matière de grands passages sera à verser par le groupe autorisé dès son arrivée sur site.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole,

VU les dispositions spécifiques contenues dans la loi n°2014-58 de Modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles dite loi « MAPTAM » portant transfert de la compétence « aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage » à Bordeaux Métropole,

VU l'arrêté préfectoral du 30 mars 2012 portant validation du transfert de la compétence « aménagement et gestion des aires de grand passage » à la Communauté urbaine de Bordeaux (devenue Bordeaux Métropole
er
le 1^{er} janvier 2015),

VU la délibération n° 2011-434 du 4 juin 2011 relative à l'aménagement et la gestion de l'aire d'accueil de Tourville,

ENTENDU le rapport de présentation,

CONSIDERANT QUE Bordeaux Métropole, dans le cadre de l'exercice de la compétence d'accueil des grands passages est sollicitée par des demandes exceptionnelles et souhaite y répondre en adaptant sa politique tarifaire.

DECIDE

Article 1 : d'appliquer une tarification spécifique pour les accueils exceptionnels autorisés en dehors de la
er
période estivale soit du 1^{er} octobre au 30 avril,

Article 2 : de n'accorder aucune autorisation d'occupation de l'aire de grands passages de Tourville dans le cas où Bordeaux Métropole a programmé et doit assurer des travaux,

Article 3 : d'imputer la recette pour l'année 2020 sur le chapitre 70 comptes 70328 et 70878 – fonction 554 du Budget principal de l'exercice en cours et les exercices suivants le cas échéant,

Article 4 : d'autoriser Monsieur le Président à signer tout acte et autres pièces nécessaires à la mise en œuvre du dispositif.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à la majorité.

Contre : Monsieur POUTOU

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 25 septembre 2020

REÇU EN PRÉFECTURE LE : 30 SEPTEMBRE 2020	Pour expédition conforme, le Vice-président,
PUBLIÉ LE : 30 SEPTEMBRE 2020	 Monsieur Jean-Jacques PUYOBRAU